

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, le Conseil municipal de la commune de Ogy-Montoy-Flanville étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **23**
de présents : **18**
de votants : **23**

Étaient présents :

M. et Mmes Sophie ATAKAYA, Laurence BAYEUR, Audrey CAROLEO, Sophie CENTONZE, Anne DAMIEN-FRENTZEL, Lucien DIM, Laurent ERBTOSSER, GRANDJEAN Guillaume, Aline GULINO, Eric GULINO, Sabrina HAJRI, Alain LACOGNATA, Damien LEVÉ, Marie-Françoise MANGIN, Sébastien MANGIN, Anne-Marie MARX, Gilles VOITURET, Hugo WEBER

Étai(ent) absent(s) excusé(s) : /

Étai(ent) absent(s) : /

Procurat(s) :

M. Gilles ADAM donne procuration à Mme Aline GULINO
M. Francis FRERY donne procuration à M. Lucien DIM
Mme Marina GAUTIER donne procuration à M. Damien LEVÉ
M. Sébastien SCHWAB donne procuration à Mme Anne DAMIEN-FRENTZEL
Mme Carole TRIBOULOT donne procuration à Mme Sabrina HAJRI

Mme Audrey CAROLÉO a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/09/2026.
Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21/09/2026.

N° 59/2026 : Convention de partenariat avec la Maison Éducative et Thérapeutique (DASA – MET)

Rapporteur : Damien LEVE

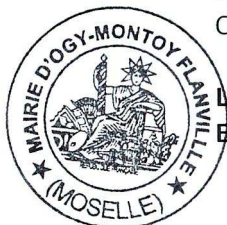
Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'opportunité de mettre en place un partenariat avec la Maison Éducative et Thérapeutique (DASA – MET) afin de permettre la réalisation ponctuelle d'actions éducatives et citoyennes d'intérêt communal au bénéfice des jeunes qu'elle accompagne ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, par **23 VOIX POUR**,

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Commune d'Ogy-Montoy-Flanville et la Maison Éducative et Thérapeutique (DASA – MET), annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.



Pour extrait conforme,
Ogy-Montoy-Flanville, le 15 septembre 2026

Le Maire,
Eric GULINO